



Remise de caution travaux non prévu

Par **Kathleen**, le **29/09/2008** à **17:26**

Bonjour,

Je viens de quitter un appartement ou j'ai vécu quasiment 3 ans.

J'ai fais un état des lieux avec ma propriétaire, il y avait une tache sur le mur d'environ 8cm sur 8cm un peu jaune dans un coin de la pièce, la propriétaire la marqué mais m'a dit que comme j'avais fait d'autres travaux elle ne me le comptera pas.

Je viens de recevoir la caution de 180 euros; 542 € on été enlevé pour des frais de peinture.

Il n'a jamais été question de repeindre l'appartement en entier elle désigne notamment la tache et la tête de lit (quelle n'a pas mentionné dans l'état des lieux).

Je la soupçonne d'avoir bien profité de cette tache pour repeindre tout l'appartement.

A telle le droit de faire des travaux qui n'ont pas été mentionné dans l'état des lieux, sans nous prévenir?